

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/44 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA RESTRUCTURATION DES BUREAUX DE L'HOTEL DE REGION

SEANCE DU 25 FEVRIER 2005

L'An deux mille cinq, et le vingt-cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SISCO Henri, SUSINI Marie-Ange

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mlle ANGELI Corinne à M. GALLETTI José
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme NIVAGGIONI Nadine



Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie
 M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean
 M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique
 M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 04/01 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 portant adoption du Budget Primitif 2004,
- VU** la délibération n° 04/259 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2004 habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de travaux pour un montant global de 286 828,61 Euros,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants aux marchés de travaux concernant la restructuration des bureaux de l'Hôtel de Région.



DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT AVENANT
Lot n° 1 : Reprise en sous-œuvre : carrelage.	SUD CONSTRUCTION	3 967,80	49 018,28
Lot n° 2 : Menuiseries intérieures.	FERMOCAT	1 974,20	69 240,40
Lot n° 3 : Cloisonnement, isolation, faux plafonds.	CORSE CLOISONS	846,05	17 448,22
Lot n° 4 : Plomberie, climatisation.	ESPACE PLOMBERIE	—	65 067,90
Lot n° 5 : Electricité (courants forts et faibles).	SUD ELECTRICITE	1 099,00	26 619,32
Lot n° 6 : Peinture, sols collés.	I MAESTRI	6 198,89	73 521,13
T O T A L		14 085,94	300 915,25

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 février 2005

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

REÇU LE
15 MARS 2005
PREFECTURE DE CORSE

Collectivité Territoriale de Corse

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les avenants aux marchés de travaux relatifs à **la restructuration des bureaux de l'Hôtel de Région.**

Pour accueillir les agents recrutés en vue de la mise en œuvre des nouvelles compétences dévolues à la Collectivité Territoriale de Corse, la programmation suivante des travaux à réaliser est envisagée en **deux tranches** dans différents secteurs de l'Hôtel de Région.

Le programme de la *1^{ère} tranche* comprend :

Hôtel de Région (700 m²)

Bât B :

- Restructuration des bureaux de la paierie (2^{ème} étage)
- Transformation des sanitaires en bureaux (1^{er} et 2^{ème} étages)
- Agrandissement des bureaux 134 et 246 (1^{er} et 2^{ème} étage)
- Création des archives de la Direction (2^{ème} étage).

Bât A :

- Création d'un bureau au service de la Communication (3^{ème} étage)
- Restructuration du bureau du courrier (1^{er} étage)
- Création d'un sas à l'entrée principale (1^{er} étage)
- Création de trois bureaux dans le salon IMEDOC (1^{er} étage)
- Restructuration de la mezzanine du « garage » (rez-de-chaussée)
- Création de trois bureaux et d'une salle de réunion dans la salle des Colonnes, puis transfert du service de la Documentation (rez-de-chaussée)
- Transformation de la salle de réunion n°1 en Office (rez-de-chaussée)
- Création d'un local pour le personnel d'entretien (rez-de-chaussée et 1^{er} étage).

Direction du Sport et de la Jeunesse (Rue Aspirant Michelin) (240 m²)

- Aménagement d'une entrée indépendante avec banque d'accueil
- Rafraîchissement des locaux (peinture)
- Agrandissement d'une ouverture.

Une deuxième tranche, après dépôt d'un permis de construire permettra d'aménager un sas d'entrée et d'utiliser les locaux (gelés lors du permis obtenu en 1998) pour réorganiser la Documentation et les Archives (840 m²).

Le dossier de consultation des entreprises a été établi par Monsieur Georges DION-DELOBRE, architecte DPLG et comprend six lots techniques.

Par délibération n°04/259 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2004, l'Assemblée de Corse a habilité le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de travaux pour un montant global de **286 828,61 euros**.

II. OBJET DES AVENANTS

Les travaux supplémentaires et les travaux supprimés résultent d'une obligation d'adaptation aux contraintes physiques du site et d'une volonté de modifications de la part du Maître de l'Ouvrage.

Ils comprennent, par zone et corps d'état.

Zone 2 - Transformation de sanitaires en bureaux

Au premier étage, création d'un bureau « d'attente » à l'avant du bureau 134, au lieu d'un bureau unique agrandi.

Au deuxième étage, le Directeur Général des Services demande la modification de cette zone afin d'aménager le bureau de Direction. Une large ouverture sur un mur porteur est créée, la pose d'un parquet permet de rehausser l'espace redéfini.

Zone 5 - Bureau de la Communication

Le plafond du bureau créé est rehaussé.

Zone 6 - Bureau du courrier

Suite à l'étude béton effectuée par l'entreprise Sud-Construction, et suivant les indications du bureau de contrôle SOCOTEC, le projet initial est irréalisable. Une modification est donc proposée avec une ouverture sur l'extérieur (cheminement du courrier).

Zone 7 - Bureaux IMEDOC

Mise en place d'un câble 30 paires dans le bureau « standard » pour permettre une meilleure gestion des appels et prévenir un accroissement des besoins.

Marché n°095/PN/04 passé avec l'entreprise SUD CONSTRUCTION

Z2 - Plus-value pour percement d'un mur maître et modification de la gaine « cheminée »

Z6 - Plus-value pour ouverture d'un porte en façade
Moins-value pour non percement d'un mur maître

Total HT : **3 673,89 euros**, soit une augmentation de **8,81 %**.

Marché n°096/PN/04 passé avec l'entreprise FERMOCAT

Z6 - Plus-values pour fourniture et pose d'une porte extérieure en alu

Total HT : **1 827,96 euros**, soit une augmentation de **2,94 %**.

Marché n°097/PN/04 passé avec l'entreprise CORSE-CLOISONS

Z2 - Plus et moins value sur travaux dans le sanitaire du 2^{ème} étage transformé en bureau de Direction.

Z5 - Déplacement de la porte et rehausse du faux plafond existant.

Z6 - modification de cloisonnement

Total HT **783,38 euros**, soit une augmentation de **5,10 %**.

Marché n°099/PN/04 passé avec l'entreprise SUD ELECTRICITE

Plus-value en zone 6 et 7

Moins-value en zone 1

Total HT **1 017,59 euros**, soit une augmentation de **4,31 %**.

Marché n°100/PN/04 passé avec l'entreprise I MAESTRI

Z2 - fourniture et pose d'un parquet flottant (en remplacement du sol collé) et prestations complémentaires de peinture.

Total HT **5 739,71 euros**, soit une augmentation de **9,21 %**.

Lors de la réunion tenue le 2 février 2005, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation des avenants n° 1 aux marchés de travaux n° 095, 096, 097, 099 et 100/PN/04.

III TOTAL DES AVENANTS

Compte tenu de ce qui précède les montants des marchés sont ainsi abondés de :

HT	13 042,53
TVA 8 %	1 043,41
TTC	14 085,94

et portent le montant cumulé des marchés à **300 915,25 euros** (augmentation moyenne de 4,91 %).

Les nouveaux montants sont récapitulés dans le tableau ci-joint.

IV - DELAI

Le délai d'exécution de **TROIS MOIS** n'est pas modifié.

BILAN FINANCIER

Le bilan financier prévisionnel ci-joint, modifié en conséquence, reste arrêté au montant total de **700 000,00 euros**.



L'imputation de la dépense est prise en compte sur les crédits ouverts au programme 5211 Bâtiments Administratifs (922/-/232), du BP 2004 adopté par délibération de programme n°04/01/AC du 5 février 2004.

**HOTEL DE REGION
RESTRUCTURATION DES BUREAUX**

Marché de Travaux

**BILAN FINANCIER PREVISIONNEL
(modifié en janvier 2005)**

Maîtrise d'œuvre (cis OPC)		113 829,30
		300 915,25}
Travaux 1 ^{ère} tranche (base)	286 829,31	}
Avenant	14 085,94	
		554 000,00
2 ^{ème} tranche : estimation		253 084,75 }
Contrôle Technique		7 000,00
Coordination sécurité et protection de la santé		8 000,00
Divers et aléas		17 170,70
<hr/>		
TOTAL		700 000,00 €

